

LISTE DES AMO référencés par la Demeure Historique

Devant le nombre croissant de demandes des propriétaires-gestionnaires confrontés en tant que maîtres d'ouvrage à des questions liées à leur programme de travaux, la Demeure Historique propose une sélection d'assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec lesquels elle a signé une charte.

La liste complète des AMO avec leurs coordonnées et leurs départements d'intervention est à retrouver sur le site Internet et consultable grâce au QR code ci-dessous :



L'association des monuments et jardins historiques privés

La Demeure Historique représente et accompagne les acteurs du patrimoine que sont les propriétaires-gestionnaires de monuments et jardins historiques privés dans leur mission d'intérêt général de préservation et de transmission.

Association nationale fondée en 1924 et reconnue d'utilité publique depuis 1965, la Demeure Historique regroupe plus de 3 000 monuments, dont près de la moitié accueille du public.

Hôtel de Nesmond
57, quai de la Tournelle - 75005 Paris
01 86 95 53 00 - accueil@demeure-historique.org
www.demeure-historique.org



LA DEMEURE
HISTORIQUE

L'ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Un conseiller au service de votre projet



Une expertise dans plusieurs domaines

L'AMO a une expertise dans les différents domaines techniques, juridiques ou administratifs pour aider le maître d'ouvrage dans ses choix lors de différentes phases du projet comme :

- ✿ Le choix des prestataires et la passation des contrats
- ✿ L'élaboration d'un dossier de demande de protection ou de labellisation
- ✿ L'étude et la programmation des travaux
- ✿ La recherche de financements publics et privés et l'aide à la constitution de dossiers
- ✿ La conception d'un projet de valorisation touristique et/ou culturelle
- ✿ Le démarrage, le suivi et la fin du chantier

En application du code du patrimoine, « *le maître d'ouvrage des travaux sur l'immeuble classé ou inscrit est le propriétaire* ».

Celui-ci doit assumer seul ce rôle, les services de l'État exerçant désormais le contrôle scientifique et technique des travaux.

Certains propriétaires-gestionnaires n'ont toutefois pas l'expertise ou le temps nécessaires pour assumer ce rôle de maître d'ouvrage sur leurs immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques et souhaitent donc bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les travaux à engager.

Un interlocuteur privilégié

L'AMO peut intervenir ponctuellement sur une étape complexe, ou accompagner le maître d'ouvrage tout au long de son projet : il propose un conseil personnalisé « à la carte ».

Il est source d'économie de temps et de moyens pour le maître d'ouvrage, et ses honoraires peuvent être subventionnés et déductibles.

// *Mon expérience avec un AMO a bien répondu à mes attentes d'aide :*
 – dans l'interface entre la DRAC et l'architecte
 – dans les négociations techniques et dans le choix des différentes options de travaux
 – pour les messages à faire passer à l'architecte, à la DRAC ou aux entreprises. **//**



Un acteur indépendant et transversal

L'AMO sert uniquement les intérêts du maître d'ouvrage et facilite sa prise de décisions. Il accompagne le maître d'ouvrage et lui permet de remplir pleinement ses obligations.

Au titre de sa mission d'assistance et de conseil, il est tenu à une obligation de moyens. Sa rémunération forfaitaire, indépendante du montant des travaux, renforce son impartialité dans les différents choix techniques proposés.

